



Château-Garnier, demain !

Le mot du Maire

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente ce 3ème numéro du bulletin municipal, plaisir que j'espère vous partagerez. Je tiens à apporter tous mes remerciements aux membres de la commission Communication pour le travail fourni au cours de ces deux derniers mois pour élaborer ce bulletin, mais également à tous les responsables d'associations pour leur dynamique participation.

L'année a débuté par les vœux de la municipalité au cours desquels nous avons eu le plaisir d'accueillir une soixantaine de nouveaux habitants des deux dernières années. A ce propos, au nom de tous les castelgarniérois, je souhaite la bienvenue à M. Mme BLANC, M.Mme BRISEPIERRE, M. CARTIER, Melle DUFOUR, M.Mme FARDEAU et tous ceux qui viennent d'arriver dans notre commune.

en collaboration avec la communauté de Communes, rentre dans une phase active : un bureau d'étude ayant été désigné, le permis de construire devrait pouvoir être déposé à la fin de l'été.

En ce qui concerne le projet « Au village de demain », le fait que le certificat d'urbanisme soit revenu négatif ne remet pas en cause sa faisabilité. Cela constitue néanmoins un contretemps, qui ne devrait pas cependant retarder l'implantation de la première entreprise en 2003.

Enfin, je souhaite une bonne retraite à notre directrice Danièle JOUANDEAU et je la remercie, au nom de notre commune, pour le dévouement qu'elle a fait preuve au sein de l'école au cours de ces trente dernières années.

Beaucoup d'entre vous nous ont fait remarquer que la presse locale ne relate pas suffisamment les événements de notre commune. Nous le déplorons également, malheureusement ceci n'est pas de notre fait, les comités de rédaction de ces journaux ne publiant qu'une faible partie des articles que leur font parvenir les correspondants locaux. Nous espérons que ce bulletin suppléera efficacement à ce défaut d'information.

Au niveau des travaux, notons que la 2ème tranche de la voirie rurale est terminée, et que nous avons profité de la remise aux normes de la salle des fêtes pour la réhabiliter entièrement (peinture du plafond et des murs, nettoyage sous pression des murs extérieurs). D'autres travaux, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce bulletin, sont ou vont être mise en oeuvre prochainement. Le dossier de la chaufferie collective, réalisé

Les coordonnées de la Mairie et les N° d'urgence

MAIRIE

- Tél : 05 49 87 80 11
- Fax : 05 49 87 82 86
- Email: chateau-garnier@cg86.fr

POMPIERS : 18

GENDARMERIE :17

GENDARMERIE Gençay 05 49 59 31 16

SAMU : 15

CENTRE ANTI-POISON : 05 56 96 40 80

AMBULANCES Sud-Vienne : 05 49 87 80 08



Les vœux de la municipalité
Remise de médaille à T. LUCQUIAUD

Dans ce numéro :

Le mot du maire	1
Les coordonnées de la mairie	
L'état civil	2
Infos sur le tri des déchets	
Les fêtes et animations	3
Les finances	4-6
L'assainissement	7
Les travaux	8
La vie de la commune	9
La page sociale	10
La vie associative	11 17
L'histoire locale	18
Villages et lieux-dits	19
Le Haut-Bourg	19 20

Etat civil

Décès :

HILAIRET Germain.....1er janvier
HADMAR Gérard..... 3 janvier
DEZOUCHE née GALLOIS Marie..... 6 janvier
DELHOMME Ludovic.....26 janvier
DUDOGNON née MEUNIER Marie..14 février
FUMERON Robert.....22 février
MARCIREAU née COMPAIN Hortense..... 13 mars
DUPUYDUPIN née THIAUDIERE Renée... 19 mars
ROY née FRADET Eugénie..... 21 mars
DUTHILLEUL René.....10 avril

Mariage

M. Jean-Paul MENNEGUERRE avec
Melle SOURIAU Marie-Andrée.....26 janvier

A noter !

Les fiches individuelles et familiales d'état civil ne sont plus délivrées par les mairies. Elles sont remplacées par une photocopie du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

Informations sur le tri des déchets

Le ramassage des ordures ménagères est désormais effectué par le SIMER et a lieu tous les lundis de 5h30 jusqu'à 12 h30.

Chaque année, les déchets ménagers augmentent. Des matières premières sont ainsi gaspillées avec un risque accru de pollution des sols, de l'eau et de l'air. Certains de ces déchets sont potentiellement recyclables.

Aussi, la collecte sélective des ordures ménagères se met progressivement en place un peu partout.

Par ces gestes quotidiens de tri, chacun participe à la lutte pour la protection de l'environnement.

C'est pourquoi fin 2002

ou début 2003 conformément à la législation, il nous sera demandé dans le pays gençéen, un tri sélectif de nos ordures ménagères.

Des renseignements précis vous seront donnés en temps utile.

Services « Point vert » du Crédit Agricole

Depuis la fermeture de l'agence du Crédit Agricole, nous disposons de 3 « Point Vert » à Château-Garnier chez:

- Mme BARRIE Yvette (Bar-Tabac)
- M. LECUYER (Restaurant)
- CHRISTELLE COIFFURE.

Les différents services suivants sont offerts :

- Retrait d'espèces de 20 à 100 Euros
- Remises de chèques en utilisant les bordereaux et l'enveloppe T
- Demande de virement
- Prise de rendez-vous.

Horaires d'ouverture

de la Poste :

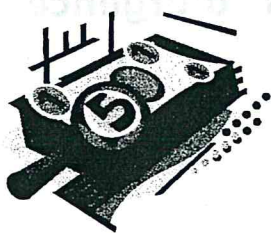
Tous les jours le matin sauf le lundi : 9h-10 h30

Le samedi : 9h -12h

Les après-midi : 14h30-

16h45

Levée du courrier : 16h30





Fêtes et animations

Les fêtes commencent
le 10...

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
<p><u>Dimanche 14 :</u> - Pétanque du plan d'eau - Soirée et feu d'artifice</p>	<p><u>Mercredi 14 :</u> - Fête de la Bière du Foyer des Jeunes</p> <p><u>Jedi 15 :</u> - Pétanque du Foyer des Jeunes</p>	<p><u>Dimanche 1er :</u> - Ball-Trap de l'ACCA</p> <p><u>Dimanche 29 :</u> - Foire de la St Maurice</p>	<p><u>Dimanche 6 :</u> - Loto Cantine</p> <p><u>Dimanche 27 :</u> - Loto Eteurbeuil</p>	<p><u>Samedi 2 :</u> - Coq au vin des Cyclos</p> <p><u>Samedi 9 :</u> - Réunion Téléthon</p> <p><u>Dimanche 17 :</u> Loto des aînés ruraux</p> <p><u>Dimanche 24 :</u> Belote Cantine</p> <p><u>Samedi 30 :</u> - Réunion Téléthon - AG Comité des Fêtes</p>	<p><u>Vendredi 6 :</u> - Téléthon</p> <p><u>Samedi 7 :</u> - Téléthon - Choucroute du Foot</p> <p><u>Samedi 14 :</u> - Arbre de Noël de l'école</p> <p><u>Dimanche 15 :</u> - Poule au gibier de l'ACCA</p>

Election de Miss PAYS GENCEEEN

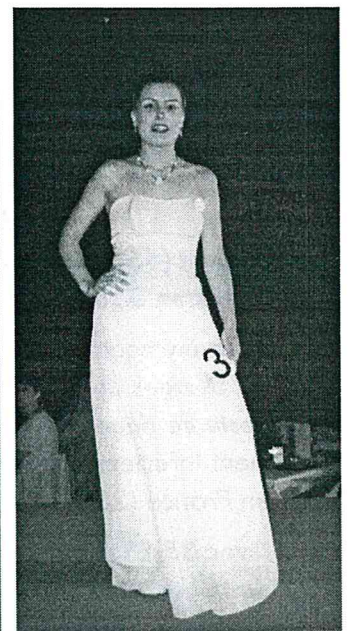
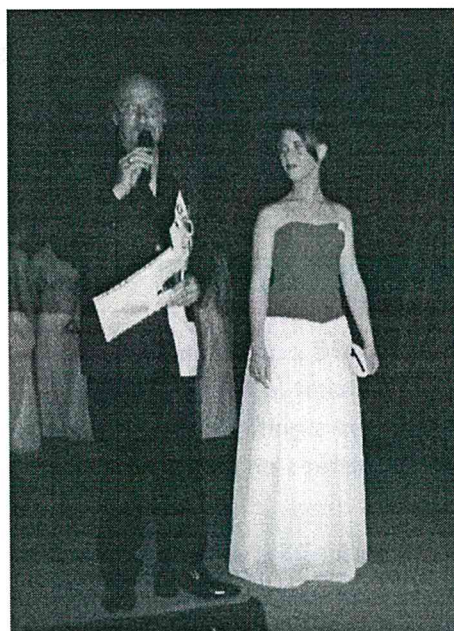
Le 25 Mai a eu lieu la 4ème Edition de l'élection de Miss Pays Gencéen.

Organisé cette année par le Comité des Fêtes de Saint-Secondin, Melle Jennifer JALLAIS de Saint-Maurice a été élue.

Les deux jeunes filles ressortissantes de Château-Garnier se sont distinguées par leur élégance et leur sourire. Adeline JARRY, qui portait les couleurs de Brion a été élue 1ère dauphine.

Encore félicitations à Séverine et Adeline !

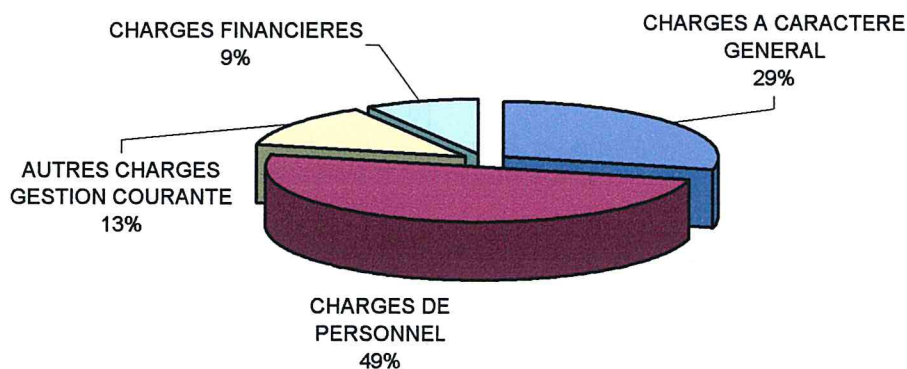
La prochaine élection sera organisée par le Comité des Fêtes de St-Maurice.



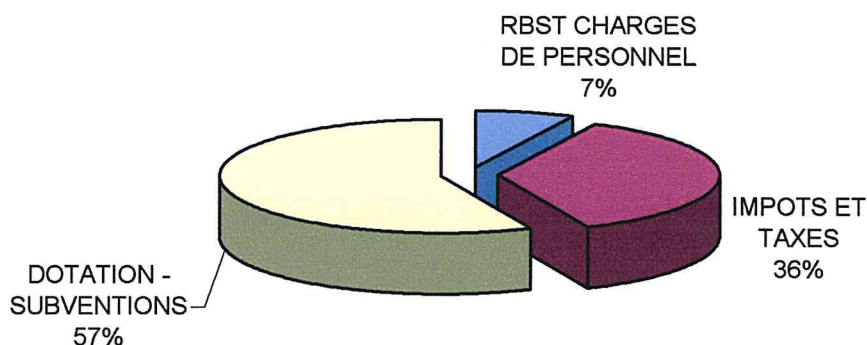
Les finances communales

Bilan 2001

Section de fonctionnement



DEPENSES FONCTIONNEMENT 2001



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2001

En 2001, **les dépenses de fonctionnement se sont élevées à la somme de 246356 €, soit 416,41 € par habitant (558,80 € de moyenne en France pour une commune équivalente en population).**

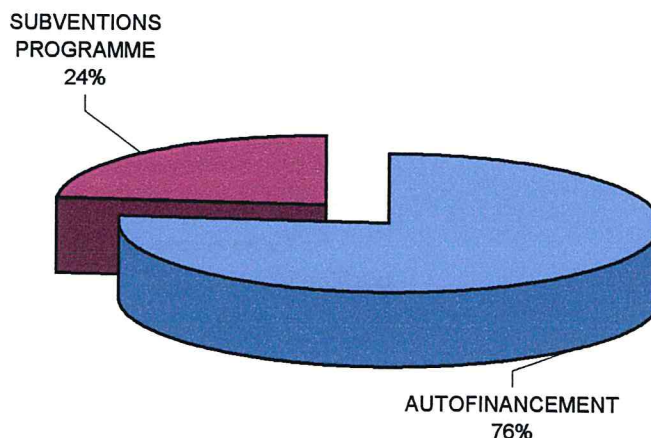
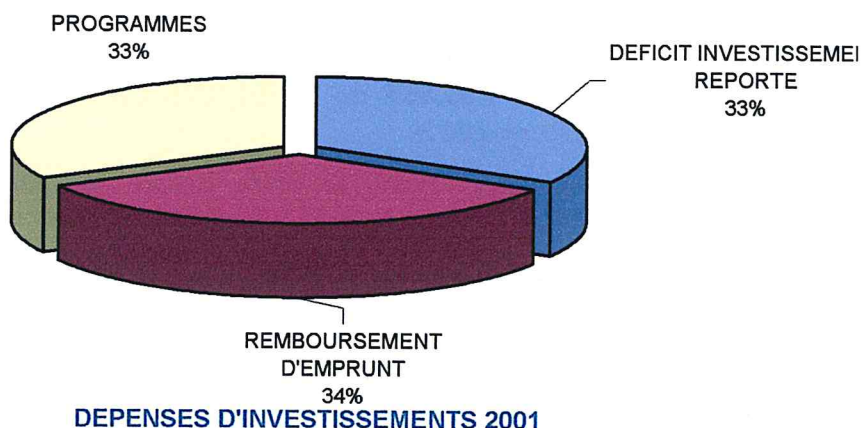
- Avec un montant net de 169,48€ par habitant, **les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses**, tout en étant significativement inférieures à celles constatées en moyenne en France (206,60€).
- **Avec 35,55 € par habitant, les intérêts de la dette constitue encore une charge légèrement supérieure à la moyenne (32,60€), mais diminue régulièrement (42,60€ en 2000, 28,60€ en 2002).**

- Enfin, avec respectivement 118,75 € et 54,01€ par habitant, **les charges à caractère général et les charges de gestion courante sont très inférieures à la moyenne.**

Les recettes se sont élevées à 364863 €, soit 599,12€ par habitant (601,76€ en moyenne en France); les dotations et subventions de fonctionnement en constituent la moitié (301,43 € par habitant).



Section d'investissement



Les dépenses d'investissement se sont élevées à la somme de 116211,98 € soit 190,82€ par habitant.

Avec 96,71€ par habitant, **le remboursement du capital de la dette constitue la moitié de ces dépenses.**

A noter toutefois que 93,90 € par habitant ont été investis dans les travaux en 2002 contre 44,15 € en 2000.

Les recettes d'investissement hors autofinancement se sont élevées à la somme de 137150€, soit 225,21 € par habitant. **Le montant des subventions versées pour les travaux d'investissements s'élèvent à 32,30 € par habitant (8,14 € en 2000).**

Bilan du compte administratif 2001

L'excédent du compte d'exploitation s'élève à 117736 € (772303 F). Après affectation de 61505 € (403452,08 F) pour équilibrer la section investissement, l'excédent comptable reporté en 2002 s'élève à 56231 € (368 851 F) auquel s'ajoute 24064 € (157848 F) de reste à réaliser.

Les finances communales

La dette communale

En 2001, la dette communale s'élève à 544,02€ par habitant et diminue régulièrement (598,44€ en 2000, 435,85€ au 01/01/02). L'annuité de la dette s'élève à 132,26€ (118,26 en 2002).

En France, pour une commune équivalente, la dette s'élève en 2001 à 526,30 € et l'annuité à 103,20€.

Ces dernières années le poids de la dette a considérablement diminué et va permettre de prévoir des investissements plus importants dans les prochaines années en ayant recours avec modération et discernement à l'emprunt (en France, en moyenne, le recours à l'emprunt pour financer les investissements, est de 117,60€/habitant/an).

Le budget prévisionnel 2002

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 422705 €, et la section investissement à 292694€. Il est prévu des travaux d'investissements pour un montant de 192732€. Toutefois, tous les travaux prévus ne seront pas totalement réalisés en 2002, les travaux de voirie communale devront s'étaler sur fin 2002, 2003, voire 2004.

Cette année encore, malgré le coût du passage aux 35 heures, les taux d'imposition n'ont pas été modifiés et s'élèvent à :

- 9,60% pour la taxe d'habitation
- 12,37% pour la taxe sur les propriétés bâties
- 24,13% pour la taxe sur les propriétés non bâties
- 10,91% pour la taxe professionnelle.

Cession de la salle paroissiale à la commune

Construite à l'initiative de l'Abbé *
Fayoux dans la deuxième moitié des
années cinquante, grâce notamment à
une souscription qui a atteint près de
cinquante mille francs, la salle paroissiale est propriété de l'évêché. L'usage de cette salle défini dans le Blé qui lève en mars 1959 était multiple :

- * Tout d'abord le catéchisme.
- * Utilisation comme « auditorium de disques ».
- * Grâce au plateau de 22 m², salle de répétition pour le théâtre et les Compagnons de l'Eteurbeuil.

Salle de « causeries » religieuses ou culturelles.

En 1986, une convention d'utilisation de cette salle a été signée entre l'Eteurbeuil et l'Evêché. Cette convention confortait l'Eteurbeuil comme principal utilisateur de la salle et précisait les modalités d'utilisation de la salle pour les autres personnes ou associations, l'évêché et notamment le secteur pastoral faisant évidemment partie des utilisateurs prioritaires.

Jusqu'à ces derniers mois, l'Eteurbeuil a assumé tous les travaux d'entretien et de réparation, ainsi que les dépenses du chauffage.

Aujourd'hui, d'importants travaux no-

tamment au niveau de la toiture sont indispensables et ne peuvent être assumés ni par l'Eteurbeuil ni par le propriétaire. Plusieurs réunions rassemblant des représentants de l'Eteurbeuil, du secteur pastoral, et du diocèse se sont déroulées à la mairie. Les différentes parties ont émis le souhait que la commune se porte acquéreur de la salle paroissiale pour l'euro symbolique, à condition que soit conservé l'esprit dans lequel l'Abbé Fayoux a construit cette salle, et que l'Eteurbeuil et le secteur paroissial en soient les utilisateurs prioritaires, à titre gratuit. Cette proposition a été acceptée par le conseil municipal lors de la séance du 15 mai 2002.

L'assainissement non collectif

La loi sur l'eau

Depuis la publication de la Loi 92-3 du 3 février 1992 sur l'eau, le dispositif législatif et réglementaire s'est progressivement mis en place, en particulier dans le domaine des assainissements.

L'assainissement non collectif est de la compétence de la Commune aux termes des articles 2224-8 et 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et celle-ci doit en assurer le contrôle et prendre en charge les dépenses s'y rapportant.

Le contenu du contrôle technique de l'assainissement non collectif est défini dans l'arrêté du 6 mai 1996 et comprend :

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages.
- les vérifications périodiques du fonctionnement (ce contrôle devra être effectif au plus tard le 31 décembre 2005).



Le zonage

En application de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles 2 et suivants du décret n° 94469 du 3 juin 1994, la Commune a l'obligation de délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif après enquête publique. Cette étude appelée « Zonage » déterminera chacune de ces zones.

Les zones d'assainissement non collectif recouvrent en général les parties de la commune dans lesquelles l'installation d'un réseau de collecte ne se justifie pas (peu d'intérêt pour l'environnement ou coût excessif).

Un étude de zonage doit permettre :

- l'analyse à priori de la compatibilité des filières d'assainissement non collectif avec les contraintes et la fragilité particulières du territoire communal.

- La définition des filières de traitement selon un « sous-zonage ».

- L'examen de la cohérence des zonages avec les servitudes liées à la protection des captages d'eau potable

- L'information des populations sur la politique d'assainissement communal et les contraintes qui s'attachent aux zonages.

Afin de réduire l'impact financier de cette étude obligatoire, la

Commune s'est groupée avec celles de BRION et LA FERRIERE AIROUX pour conduire une étude commune qui a été confiée à la Société SE-SAER de Couhé.

Nous demandons aux habitants qui seraient contactés par cette Société dans les mois à venir, de réserver le meilleur accueil à ses collaborateurs, ce dont nous vous remercions par avance.

Trois réunions publiques sont prévues durant l'étude qui devrait durer environ trois mois.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des dates retenues et des questions qui seront traitées.

Les travaux des bâtiments

La sacristie :

Les travaux de couverture et réfection des murs ont été effectués pour un coût de 5274,65 €

La cantine :

Le fourneau a été changé et une plonge inox à deux bacs a été installée à la place de l'ancien évier pour un coût total de 2634,85 €

La garderie :

Nous attendons le permis de construire qui doit être délivré très prochainement pour permettre la réalisation des travaux en juillet et août afin que le bâtiment soit opérationnel à la prochaine rentrée scolaire. Le coût est estimé à 41924 € pour les travaux de bâtiment et à 3810 € pour l'acquisition de matériel pédagogique.

L' hôtel-restaurant :

Les réparations de toitures qui restaient à faire suite à la tempête de 1999 sont terminées pour un coût de 4057,05 €.

La salle des fêtes :

Les travaux de remise aux normes demandés par la commission de sécurité sont terminés. Profitant de cette obligation, la cuisine et la salle de stockage du matériel ont été agrandies; coût de mise aux normes de l'électricité et peinture : 17530 €

Le logement de la rue de la poste :

La restauration complète de l'intérieur du logement a été effectuée en grande partie par les employés communaux. Le coût des travaux et achats de matériaux est estimé à 1200€.

Un garage en préfabriqué a été acquis pour un montant de 230 € et sera installé dans le jardin.

Les toilettes publiques :

la servitude du presbytère attenante à la place de l'église va être aménagée. Les travaux devraient débuter après obtention du permis de construire (la demande a été déposée

courant avril).

L'école :

la mise en réseau des ordinateurs de l'école est opérationnelle depuis début mai 2002, ce qui permet aux enfants de s'initier aux nouvelles technologies. Pour faciliter la réception des appels téléphoniques, un standard va être installé pour un coût de 3204,04 €

Vestiaires du stade :

Leur rénovation (carrelage, faïence et peinture) sera effectuée pendant la trêve. Le coût des matériaux est estimé à 1830 €.

Rénovation des bâtiments communaux

Afin de profiter des dernières subventions ADECC (Association pour le développement économique des cantons de Civray et Charroux), une étude est réalisée pour le ravalement et les fenêtres des différents bâtiments.

Les travaux de voirie

Les travaux de voirie rurale pour lesquels une subvention DGE avait été attribuée sur 2001 et 2002 sont terminés.

Un nouveau programme de réfection de la voirie rurale d'un montant de 65362,20 € HT a été inscrit au budget. Les travaux seront effectués sur 2002 et 2003 ; ces chemins devront obligatoirement être incorporés dans la

voirie communale. La subvention DGE qui a été demandée n'est pas encore attribuée à ce jour. Les travaux prévus sont les suivants :

- CR de la Pétolée : 10202,00 € HT
- CR de Chaléroux : 8978,00 € HT
- CR du Grand Brizard : 13728,00 € HT
- CR du Petit Brizard : 6147,00 € HT

- CR du Bois Laleu : 2758,50 € HT
- CR de la Gadelière : 9509,70 € HT
- CR de Maisonneau : 9706,70 € HT
- CR de Lallier : 4333,00€ HT.

Le carrefour de « Chez Pibouille » - Route de Gençay va être réaménagé prochainement.



La vie de la commune

• REUNION DU 30.11.2001

tarifs divers à compter du 1/01/02

* photocopies :

- particuliers : format A3 : 0.40€ - format A4 : 0.20€
- associations : format A3 : 0.20€ - format A4 : 0.10€

* concessions cimetièrre (le m2) :

- perpétuité..... : 40€
- cinquantenaire : 23€
- trentenaire..... : 15€
- temporaire..... : 7€

* garderie périscolaire :

- (la ½ heure) : 0.60€

* taxe d'assainissement

- partie fixe : 53.36€, redevance : 0.45€ par m3 d'eau consommé

* taux d'impositions : inchangés

• REUNION DU 25.01.2002

Entretien de la lagune

Suite au rapport de la DASS, concernant l'état de la lagune, et après consultation, la Société SAESER est chargée de l'étude, du curage et de l'épandage des boues pour un coût d'environ 7625€

• REUNION DU 22.02.2002

Réaménagement des emprunts « Crédit Agricole » :

-Plusieurs solutions ont été présentées au Conseil Municipal qui a décidé de payer les indemnités de remboursement anticipées d'un montant de 861.02€ sur la trésorerie. Le taux des 3 emprunts renégociés a été ramené à 4.98%.

Photocopieur à l'école

Un photocopieur en location est mis à la disposition de l'école(coût par copie 0.024€ papier compris)

Salle des fêtes

les modifications à la salle des fêtes

pour mise en conformité se chiffrent à la somme de 17526.23€. Une partie des travaux estimée à 838€ sera effectuée par les employés communaux.

Arrosage

-pour faciliter l'arrosage des bacs à fleurs, une ancienne traiteuse a été achetée pour la somme de 106€

Chaudière collective

- Le projet de chaudière collective estimé à 548800€, est de la compétence de la Communauté de Communes. Des bâtiments communaux et la maison de retraite pourraient être raccordés pour faciliter l'amortissement de cet investissement.

• REUNION DU 22.03.2002

Comptes administratifs 2001

-Voir page 4-5-6

Budgets 2002

-Voir pages 4-5-6

- budget assainissement : total dépenses et recette : 65451.45€

dont : section d'exploitation : 34569.30€

section d'investissement : 30882.15€

Cantine scolaire

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le fourneau a été changé et une plonge en inox a été installée à la place de l'ancien évier pour environ 3000€. L'ancien fourneau a été repris par la SARL MARCHANDISE pour la somme de 250€.

Emploi d'un CES

Un emploi « contrat emploi-solidarité» sera créé au 1^{er} juin 2002. Monsieur Jean-Michel TEXIER a été recruté et sera affecté à l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts. La prise en charge de son salaire par l'état est de 95%.

Vente du chemin rural de la

« Bâtière »

L'enquête publique étant terminée, ce chemin va être vendu à Monsieur CHAUSSEBOURG Patrice pour la somme de 762.20€ plus frais d'acte.

• REUNION DU 18.04.2002

Signalisation routière

- les panneaux d'interdiction de stationner rue de la Poste et Route de Sommières vont être remplacés. La rue Alfred Bouchard sera mise en sens interdit de la Route de Joussé au chemin du Pin.

Choix d'un maître d'œuvre pour travaux

Monsieur Alain BOURDON (CICB) de Buxerolles a été choisi pour l'établissement des demandes de permis de construire concernant la garderie périscolaire et les toilettes publiques.

Projet « au village de demain »

Dans un premier temps, est prévue l'installation de Monsieur Jean-Louis LANCEREAU (copeaux de bois, séchage du bois, scierie traditionnelle, entretien chaufferie...)

• REUNION DU 15.05.2002

Achat d'un garage

Pour faciliter la location du logement de la rue de la poste (loyer 400€ par mois) qui ne comporte aucune dépendance, il a été décidé l'achat du garage préfabriqué de Madame THIMOGNIER pour la somme de 230€.. Ce garage sera démonté prochainement et réinstallé à ce logement.

Salle paroissiale

Après négociations avec l'Association Diocésaine, le Secteur Paroissial et l'Eteurbeuil, le principe de cession de cette salle à la commune pour l'euro symbolique a été accepté.

Installations téléphoniques

- Un central téléphonique sera installé à l'école .

- Une deuxième ligne a été installée à la mairie pour faciliter l'utilisation du fax .

Logements et terrains à bâtir

La mairie recevant de nombreuses demandes, il serait souhaitable que les logements à louer et terrains à bâtir soient répertoriés.

La page sociale : Allocation Personnalisée d'autonomie (APA)

TRES IMPORTANT

**L'APA NE FAIT L'OBJET
D'AUCUNE
RECUPERATION, NI SUR
LA SUCCESSION, NI SUR
LES DONATIONS.**

Depuis le 1er janvier 2002, l'APA remplace la Prestation Spécifique de dépendance.

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes qui ont au moins 60 ans, qui sont en perte d'autonomie et qui ont besoin d'une assistance pour accomplir les actes essentiels de la vie (se laver, se nourrir, se coucher...) ou d'une surveillance régulière.

Quel en est le montant ?

Il est calculé en fonction du

degré d'autonomie (de 1 à 4). Le degré de dépendance détermine le plan d'aide, qui est élaboré par une équipe médico-sociale du département (D.I.S.S.).

Seuls les bénéficiaires dont les revenus mensuels sont inférieurs à 934,64 € (6130 F) pour une personne seule, perçoivent l'intégralité. Les autres conservent une participation à leur charge en fonction d'un barème dégressif.

L'APA est financée par le

conseil général.

A qui en faire la demande ?

- auprès du département : les services de la DISS (Direction Départementale des Interventions Sanitaires et Sociales)
- plus simplement auprès du bureau d'Aide Sociale à la Mairie de Château-Garnier ou Mme LEOBET H.

Vienne Infos sociales

0 810 86 2000 (appel local)

Comment obtenir un document d'identité ?

Un nouveau service d'appels a été créé par le Conseil Général pour mieux vous informer sur vos droits et vos prestations et à vous aider dans vos démarches (protection sociale, logement, enfance, famille, handicap, adoption, personnes âgées...).

La carte d'identité

Elle n'est pas obligatoire mais quasiment indispensable dans la vie de tous les jours.

Même périmée, la carte nous permet de justifier notre identité (tant que la photo reste ressemblante). En cours de validité, elle permet l'entrée dans certains pays sans passeport.

Où s'adresser ?

A la mairie du domicile en fournissant 2 photos d'identité format 3,5 x 4,5 cm, 1 formulaire de demande rempli et signé et 2 justificatifs de domicile (quittance d'électricité, d'eau ou loyer...).

Coût : Gratuit

Validité : 10 ans

Délai d'obtention : environ 1 mois.

Vous devez être physiquement présent lors de la demande pour le recueil de votre signature et de votre empreinte digitale.

Pour obtenir un passeport, les démarches sont identiques, il faut simplement fournir en plus un timbre fiscal de 60 €.

Aide aux vacances pour familles défavorisées

LES BONS VACANCES

Ils sont accordés aux enfants de moins de seize ans, qui fréquentent pendant l'été un centre de vacances avec hébergement ou un camp d'adolescents, un centre de loisirs sans hébergement ou un mini camp.

Le montant de l'aide est de :

- 53 € par enfant pour un séjour en centre de vacances avec hébergement ou en camp d'adolescents

d'une durée supérieure à 6 jours

- 27 € par enfant pour un séjour sans hébergement ou mini camp d'une durée supérieure à 3 jours.

Pour y prétendre, il suffit d'être bénéficiaire du « passeport Temps libres » C.A.F ou justificatif M.S.A.

Les familles doivent s'adresser au Directeur du Centre de Vacances afin de remplir un imprimé et joindre le justificatif C.A.F ou M.S.A.

LES BONS BASES DE LOISIRS

En complément des bons vacances, un montant unique de 11 € est versé pour le séjour d'un enfant en centre de loisirs sans hébergement. Cette aide est également attribuée aux familles bénéficiaires du « Passeport Temps Libres » ou aide de la M.S.A ou aux familles dont les revenus ouvriraient droit à ces aides (familles n'ayant qu'un enfant et non-allocataires).

La vie associative

Le petit théâtre

Toute la troupe du Petit Théâtre vous remercie d'être venus aussi nombreux l'applaudir lors des quatre représentations de « J'y suis, j'y reste » et « Les souliers fourrés ».

Suite à plusieurs mois de répétitions, des heures de travail pour les décors, trouver et préparer les costumes, la troupe a été récompensée par vos applaudissements, vos rires et vos félicitations.

D'autre part, les membres tiennent à remercier Christelle Coiffure pour son aide précieuse pour le maquillage et les coiffures, la Municipalité pour le prêt gracieux de la salle des fêtes pour les répétitions et sa collaboration pour le montage de nos nouveaux décors, ainsi que tous ceux et celles qui nous ont aidé bénévolement pour les spectacles (barmans, souffleuses mise en scène, électricité).

Par ailleurs, cette année, la troupe a pu constater que les quatre représentations ont été un véritable succès, grâce au Président qui a su mener à bien sa troupe malgré ses débuts à la Présidence. En effet, il a su jongler entre ses talents de comédien, la bonne marche de la troupe et la mise en place des décors.

Après un bilan positif de cette saison 2002, toute la troupe est prête à repartir pour une nouvelle saison théâtrale pleine de bonne humeur et de péripéties.

Enfin, pour toutes les personnes qui se sentent une âme de comédien ou de comédienne, le rideau du Petit Théâtre reste ouvert pour les accueillir.

La troupe.

Les Aînés ruraux

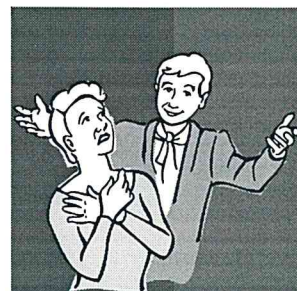
Notre club, qui est très actif, regroupe 92 adhérents pour cette année 2002.

Les membres se retrouvent le 1^{er} jeudi de chaque mois au « Relais du Castel » pour un repas dans l'amitié et qui se termine par une belote.

En janvier a eu lieu la traditionnelle galette des rois, en mars, la Banque alimentaire a permis de collecter 76 kg de denrées. En avril, le concours de belote a rassemblé 100 participants et le repas annuel 64 personnes. En juin, ont été organisés le goûter anniversaire et un voyage (croisière sur l'Erdre).

A compter d'octobre, nous projetons de nous réunir un mardi sur deux à la salle des associations pour des travaux de couture, tricot, crochet, etc..., et la confection de nœuds en papier pour décorer le bourg lors des fêtes de fin d'année. Si de jeunes mamans sont intéressées par ces travaux, les aînés se feront un grand plaisir de leur transmettre leur savoir faire.

La présidente.



Le club des Cyclos



Le club cyclos de Château Garnier à l'intention de créer une section de **gymnastique**.

Cette section ouverte à tous, n'est pas réservée exclusivement au sexe féminin.

Les séances se dérouleront **le vendredi soir à compter du mois de Septembre** avec un professeur de gymnastique.

Une cotisation annuelle sera demandée à

chaque participant, celle-ci reste à déterminer en fonction du nombre d'adhérent.

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter Mme CHASSAGNE M. Claude au 05 49 87 87 57 ou Mme LEOBET Huguette le plus rapidement possible au 05 49 87 86 25

Pour les personnes désirant faire de la marche, **rendez vous place de l'Europe tous les dimanches après midi**

à 14 h 30 .

Devant le succès de notre soirée « Poule au pot » de l'an passé, nous avons donc décidé d'organiser **le 2 Novembre 2002 la soirée « Coq au vin ».**

Autre date importante le **TELETHON 2002 aura lieu le 7 et 8 Décembre 2002.**

J.C CHASSAGNE

Le Club de Tarot Castelnarrienois

Nouvelle association

Ou regroupement pour de nouveaux loisirs pour tous.

Toujours autant de dynamisme à Château-Garnier !

Cette nouvelle association a été créée pendant l'hiver par quelques amoureux du jeu de Tarot dans le but de favoriser et d'en diffuser la pratique et l'initiation par des rencontres bi hebdomadaires, le vendredi soir à la maison des associations (Foyer des Jeunes).

Depuis le début de notre activité en février 2002, nous avons une affluence prometteuse pour l'avenir.

Pour avoir de plus am-

plus renseignements vous pouvez contacter les membres du bureau composé de la manière suivante :

- **Président** : Deverge Christian (Tél : 05-49-87-88-28)
- **Secrétaire** : Cognée Patrice (Tél : 05-49-87-44-42)
- **Secrétaire adjoint** : Monfront Bernard (Tél : 05-49-87-87-91)
- **Trésorier** : Touron Jean Michel (Tél : 05-49-87-74-42)
- **Trésorier adjoint** : Bugeon Frédéric (Tél : 05-49-87-25-32)

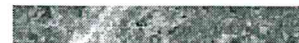
-Vérificateurs aux comptes :

Moineau Christophe (Tél : 05-49-87-84-49)
Lafond Kévin (Verrières) (Tél : 05-49-42-76-00)

Chers amis, adeptes ou désirant apprendre le TAROT, venez nous rejoindre, la saison recommence au mois de septembre.

BONNES VACANCES

DEVERGE Christian



Le Comité de Jumelage

Les 6 - 7- 8 Avril 2002, le Comité de Jumelage Echanges Culturels a accueilli au Lycée St-Jacques de Compostelle à Poitiers ses amis allemands, autrichiens et italiens pour leur rencontre annuelle.

Ce colloque s'est déroulé en présence des Maires de Château-Garnier, M. AUDOUX, de Tragweïn (Autriche) M. EDER Norbert, de Tuoro sul Trasimeno (Italie) M. PACINI et M;Bernt RIEHL représentant le maire d'Amoneburg.

Cette année, le thème choisi pour cette conférence était l'environnement. M. GHAZI, professeur agrégé au lycée St- Jacques de Compostelle a expliqué les différentes méthodes employées pour le traitement des eaux usées. Nos amis ont été très intéressés par le sujet. M. LELONG Gilles, Président du Conseil d'administration, nous a fait visiter cet établissement.

Cette journée s'est terminée par un repas en commun à Poitiers. Le lendemain : visite du Futuroscope, puis nos amis sont venus se ressourcer à Château-Garnier autour d'un buffet campagnard bien arrosé

avant de repartir le lundi matin tous très satisfaits de ce week-end.

Du 21 au 23 juin 2002, une délégation composée de membres du Comité de Jumelage, et de conseillers municipaux, se rendra à Amoneburg (Allemagne) pour fêter les 20 ans du jumelage avec Tragweïn et Tuoro Sul Trasimeno.

Composition du bureau :

Président : J. VIGNAUD

Vice-Présidente : C. CHEVAIS

Tresorier : J.M RESSEGAND

Trésorier-Adjoint : J.P MESMIN

Secrétaire : C. MARCHAND

Secrétaire-Adjointe : E. BARREAU



Commissaires aux comptes : J.J MOINEAUD, T. LUCQUIAUD

Membres : A.URBAIN, J. MARCHAND, J. VETAULT, A. VILLECHANGE, V. LELONG, F. BERNARDEAU

L'U.N.C

Notre section a eu la douleur de perdre un de ses membres, notre camarade René DUTHILLEUL, décédé des suites d'une cruelle maladie.

Le 6 juin, le Congrès Départemental a eu lieu à Nieuil L'Espoir avec la participation de 800 congressistes dont 44 personnes de notre section représentant la plus importante délégation. A cette occasion, notre camarade Jean-Louis GUIGNER a reçu la médaille de « Reconnaissance de la Nation ». Toutes nos félicitations !

Prochains rendez-vous : le 11 novembre et le 16 octobre, jour anniversaire du dépôt à Notre Dame de Lorette, des cendres du soldat inconnu tombé lors de la guerre d'Algérie.

L'école

L'année scolaire 2001-2002 s'est terminée avec en perspective :

- un voyage à l'Île d'Oléron le mardi 18 juin avec la visite du Marais des Oiseaux, du Port des Salines, puis jeux sur la plage.
- La Fête de fin d'année le dimanche 30 juin avec remise des principaux lots de la tombola.
- Une randonnée avec pique-nique et visite à l'arboretum et un goûter.

Avant de terminer cette année, les enfants et le personnel enseignant remercient vivement toutes les personnes qui oeuvrent pour que l'école vive et que les enfants s'épanouissent par :

- Des sorties et manifestations
- La plantation des arbres avec la participation de la mairie, des membres de la commission des écoles et des employés communaux.

Encore une fois merci à tous et bonnes vacances.

Calendrier scolaire

- **Départ en vacances** : jeudi 4 juillet 2003

- **Rentrée** : année scolaire 2002-2003

- Enseignants : mercredi 28 août
- Elèves : jeudi 29 août.



Le Club de Football

Après une saison bien remplie, l'Union Sportive Castelgarniéroise est maintenant au repos. En effet, durant cette saison 2001/2002, Daniel Souil et Régis Ferron ont su mener à bien les deux équipes. L'équipe 1 s'est positionnée 5ème en première division et l'équipe 2 à la 6ème place en promotion de deuxième division. Les deux entraîneurs grâce à leur sérieux et leur bonne humeur, ont su encadrer les deux équipes, des équipes pas toujours faciles à composer en

raison des blessures et des joueurs suspendus.

Cette année, deux grandes fêtes ont été au rendez-vous : la choucroute du TELETHON et la paëlla en mai dernier qui ont été un énorme succès avec notre ancien joueur comme D-J, Pascal Vignaud. Il ne faut pas oublier nos équipes de jeunes, qui ont fait un bon parcours en championnat et ont réalisé de belles performances dans certains tournois. Ce sont eux la relève du club.

L'U.S.C. remercie Régis

Ferron et Daniel Souil pour avoir entraîné les deux équipes séniors, Patrick Lecuyer, Thierry Leboucher et Dominique Rogeon pour l'encadrement des jeunes. Nous remercions aussi tous les commerçants et artisans de Château-Garnier pour la réalisation des calendriers de l'association, et tous nos fidèles supporters qui nous ont soutenus et encouragés tout au long de la saison.

Un grand merci à tout le monde et nous vous donnons rendez-vous début septembre pour la reprise du championnat.



Le Président : A.E CLARK

Le Comité des Fêtes

L'activité du Comité des fêtes au cours de ce premier semestre 2002 a été importante et variée.

En effet, en plus du loto commun AFN/COMITE DES FETES, qui a connu son succès habituel notre association a apporté son concours aux manifestations suivantes :

- course cycliste CIVRAY/SAINT ROMAIN
- élection de MISS PAYS GENCEEEN
- course cycliste « La Michel GRAIN »
- randonnées Gencéennes
- 6^{ème} Castelgarniéroise
- course cycliste de la St Jean à JOUSSE

En parallèle, toute l'équipe travaille à la réalisation de la FOIRE DE LA ST MAURICE (7^{ème} édition) qui aura lieu le 29 septembre, en espérant une réussite digne des éditions précédentes.



Le Plan d'eau

Avec un nombre record de cartes vendues depuis l'ouverture, la saison de pêche s'annonce exceptionnelle. L'empoissonnement en carpes de ces dernières années porte ses fruits, puisque de nombreuses prises de 9 à 11 kg ont été enregistrées et que la carte saisonnière « carpiste » donnant droit à la pêche de nuit (uniquement du vendredi au dimanche soir) connaît un vif succès.

Vu la difficulté de recruter et rémunérer un maître nageur, la baignade ne sera certainement pas surveillée encore cette année.

Pour améliorer le confort de la plage, réparer les jeux (dont l'accès est entièrement gratuit) et envisager pour l'année prochaine le recrutement d'un surveillant de baignade, des cartes de sociétaire (3€) vous seront proposées cet été (nous vous remercions par avance de réserver le meilleur accueil aux bénévoles qui vous les proposeront).

Le concours de pétanque du mois de mai qui se déroulait le même jour que le dernier match de championnat de football n'a pas fait recette, mais nous espérons que celui du 14 juillet qui sera suivi d'un repas, du feu d'artifice et d'un bal gratuit attirera beaucoup de monde.



L'ACCA

Suite à l'assemblée générale du 26 mai dernier, de nouvelles mesures ont été adoptées :

1) **nouveaux tarifs des cartes :**

- sociétaire : 65 €
- droit de chasse : 80 €
- action: 198 €
- invité : 8 €

2) **la poule faisane fermera le 13 octobre 2002 au soir**

3) **il sera lâché aux mois de juillet et août : 450 perdreaux rouges, 180 gris et 102 faisans.**

4) **Deux lâchers seront effectués :**

- le 20 octobre 02 = 144 perdreaux gris
- le 1^{er} décembre = 81 coqs faisans.

Si les résultats du repas ainsi que du ball-trap du 1^{er} septembre 2002 sont satisfaisants, un autre lâcher sera effectué au mois de novembre.

Tout chasseur devra se présenter personnellement pour retirer sa carte le jour du ball-trap ou la veille de l'ouverture de 17 à 19 heures au « Relais du Castel ».

Concernant le plan de chasse, notre attribution serait de 6 chevreuils pour la saison 2002/2003. Afin de réaliser ce tableau, nous souhaiterions une participation un peu plus importante des chasseurs aux battues.

Le 3 juillet prochain, nous lâcherons 400 faisandeaux dans la volière à l'anglaise. Si

certaines personnes désirent visiter ce site, elles peuvent contacter un membre du bureau et une visite sera organisée.

Le nouveau bureau est composé comme suit :

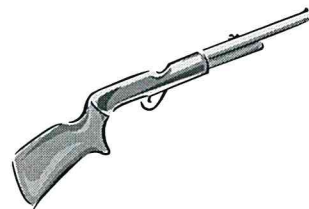
- Président : Eric VETAULT
- Vice-Président : Jean-Claude BERNARD
- Secrétaire : Claude DANCRE
- Secrétaire- adjoint : Hubert LE-LONG
- Trésorier : Alain DUVERGER
- Trésorier- adjoint : Jean-Michel SEINE

Si un propriétaire ou un exploitant agricole rencontre un problème causé par le gibier ou les chasseurs, qu'il n'hésite pas à contacter le Président au 05.49.42.79.62 après 19h sauf le mercredi.

Je remercie tous les propriétaires qui nous autorisent à chasser sur leurs terres et demande aux chasseurs de respecter les biens d'autrui, notre règlement et les autres utilisateurs de la nature.

Le Président,

Eric VETAULT



Informations sur la communauté religieuse locale

La communauté locale de Château-Garnier, qui était en place depuis le 4 mai 1998 pour une durée de trois années, a été reconduite dans ses fonctions le 17/02/02 avec quelques modifications. M. et Mme RESSEGAND sont restés délégués pastoraux; en lien avec notre prêtre, l'Abbé Pierre AUDEBRAND, nommé depuis septembre 2001 dans notre secteur Clouère et Clain en remplacement du Père LAFLECHE retourné à temps plein à EMMAUS à POITIERS.

Mme Roselyne DELAGE est responsable de la prière en collaboration avec M. Gérard BAUDOUX. Mme Arlette ROY reste aux finances de la paroisse. Mme Marie Josèphe HELIAS est à la charité et Mme Chantal HERVOUET à l'annonce de la foi. Nous retrouvons également des personnes très dévouées qui assurent l'entretien de notre église : balayage, décoration, lavage, ouverture et fermeture, tout ceci dans une très bonne ambiance; qu'elles soient ici remerciées !

Cette communauté locale, qui comprend une vingtaine de bénévoles, se retrouve à la messe une ou deux fois par mois suivant les cas, les samedi soir ou dimanche matin, mais éga-

lement les dimanches où nous avons des célébrations sans prêtre, ainsi que le 3^{ème} jeudi de chaque mois à 16 h à la messe à la maison de retraite « La Rêverie », où nous sommes toujours très attendus.

Une fois par mois, le groupe du Rosaire se retrouve à tour de rôle chez chacun de nous pour prier ensemble (15 à 20 personnes).

Tous les mercredis du mois de Mai, nous avons eu le mois de Marie à l'église: prières, lectures sur la vierge Marie, mais aussi sur les pèlerinages en Poitou, commentés sur un petit livret écrit par notre évêque.

Lors d'un décès et à la demande de la famille, il est possible de nous rassembler pour une prière commune afin d'apporter notre soutien dans des moments difficiles.

Nous avons également participé par le biais de la chorale religieuse, à la cérémonie des 50 ans de mariage des époux CAILLE, ainsi qu'au mariage de Marianne NOIRAUT à JOUSSE, elle-même travaillant à la maison de retraite de Château-Garnier.

Nous apprenons en dernière minute que les sœurs de la Salle de Vihiers

après 134 ans passés à USSON, sont rappelées par la maison-mère. Nous avons plaisir à les rencontrer à la messe de Château-Garnier, mais aussi à chaque messe à La Rêverie. Une messe festive pour leur départ sera célébrée à USSON le 7 juillet à 10 h30. Afin de manifester par une obole notre reconnaissance pour tout le travail qu'elles ont fait sur le secteur au niveau de l'enseignement, de la catéchèse et de leur action auprès des jeunes et des personnes âgées, des urnes seront placées dans nos deux boulangeries.

Depuis l'arrivée de notre nouveau prêtre en septembre dernier, notre secteur Clouère et Clain est rattaché à celui de Basse-Marche (Charroux). Le Père Bernard LOY a été désigné comme responsable des deux secteurs.

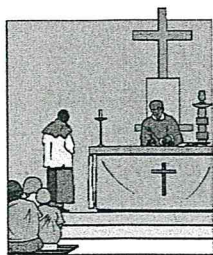
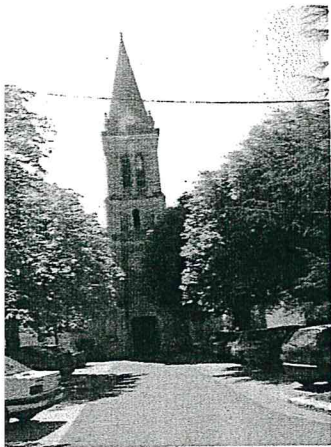
En cas d'urgence, il est possible de contacter :

- Le Père AUDEBRAND à la cure d'Usson tél : 05 49 59 50 26

- M et Mme RESSEGAND tél : 05 49 87 80 53

- Le Père Bernard LOY à la cure de Charroux tél : 05 49 87 50 72.

Les époux RESSEGAND.



La chorale

D'abord **merci à ces bénévoles** qui font que la chorale existe pour le plaisir de tous, qu'ils soient de Château-Garnier, Joussé, Payroux ou Saint-Romain. Merci surtout à Agnès qui en plus de sa famille nous accepte chez elle pour les répétitions.

Nous n'avons pas eu une importante activité ces derniers temps, si ce n'est le 16 Février 2002 à la salle des Fêtes de Château-Garnier, avec le Groupe Folklorique L'Éteur-beuil. Participaient également la Chorale et Musique La Margotière de St Maurice La Clouère animée par le dynamique J.Marc NEVEU, la Chorale de Sommières, La Voix du Bé avec Gérard ROUSSEAU et un groupe folklorique de NONTRON en Dordogne. Les gâteaux vendus durant le spectacle au profit de la reconstruction des écoles Afghanes ont rapporté la somme de 232€, qui a été envoyé en Afghanistan par le biais du Secours Catholique.

Nous avons également chanté à la Salle des Fêtes pour le Téléthon le 7 décembre 2001 animant ainsi une action très bien organisée par les Cyclos et le Comité des Fêtes .

Nos répétitions se poursuivent maintenant chaque semaine afin de donner un concert à la maison de retraite le 14 juin en après-midi.

Toute personne aimant chanter est invitée à nous rejoindre, l'ambiance est assurée.



Le tennis-club

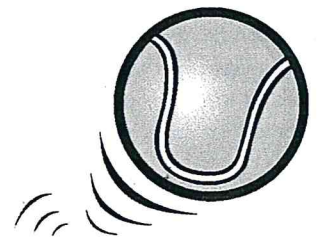
Pour les jeunes, le club continue son effort, malheureusement cette année, n'ayant pas trouvé d'éducateur pour juin et septembre, **le club junior (1 h 1 /2 de cours par semaine) qui inclut la pratique du tennis et l'initiation à d'autres sports, ne fonctionnera qu'au mois de juillet.** La participation demandée est de 11 €.

Sportifs de toute nature, n'oubliez pas le tennis loisir !

Le terrain du Plan d'Eau toujours disponible, vous attend dans son magnifique cadre. Inscrivez-vous au club. Bonnes vacances à tous

Rappel des tarifs :

<u>Année :</u>	<u>Vacances scolaires (habitants de Ch-Garnier) :</u>
- Individuel : 31 €	- Couple : 31 €
- Couple : 54 €	- Famille : 38 €
- Famille : 61 €	
- Jeune - 18 ans : 15 €	



Le Président, C. CARZAN.

La clique « L'espérance »

Depuis deux bonnes années, la Clique de Château-Garnier joue avec la « Lyre Charloise ». Cette fusion a donné naissance à un nouveau groupe qui porte le nom de la « Château-Loïse ». Elle comprend donc actuellement 22 musiciens. Cette année, la « Château-Loïse » va effectuée quatorze sorties.

Toujours dans l'espoir de voir notre groupe s'agrandir, nous souhaitons que des jeunes ou moins jeunes viennent nous rejoindre.

Pour les bonnes nouvelles, le projet concernant l'école de musique de la communauté de communes du Pays Gencéen est en bonne voie, aussi le projet concernant l'habillement des musiciens va voir le jour.

A bientôt.

Le Président.

Villages et lieux-dits de Château-Garnier Par M. Gérard BAUDOUX

Prologue :

Les grandes lois de transformisme et de l'évolutionnisme, qui régissent le devenir des êtres et des choses, ont fait depuis des années l'objet de vastes études scientifiques. Dans ce monde en marche, une place particulière a été récemment donnée à la recherche sur l'origine des noms de lieux, habités ou non, qui naissent, grandissent, se transforment ou meurent au cours des âges, soit sous l'action de phénomènes naturels, soit par la volonté ou la négligence de l'homme. Grottes de la préhistoire, anciennes cités grandioses du Moyen-Orient ou de l'Extrême-Orient, lieux de toute nature bouleversés, transformés, disparus, conservent inscrits en eux l'histoire des civilisations humaines. C'est pourquoi la toponymie, cette étude des noms de lieux (toponymes) permet dès lors de remonter le temps. Mais cette science nouvelle demeure peu développée surtout quand elle s'applique à des cours d'eau (hydronymes) ou des montagnes (oronymes). Au modeste niveau de notre commune, je me suis intéressé depuis une vingtaine d'années, à travers les quelques documents dont je disposais, ou au cours d'observations sur place, à l'origine des noms de villages et de lieux-dits, estimant que cette ébauche d'informations permettrait de mieux connaître notre terroir. Le sujet étant très vaste, et les toponymes et microtoponymes nombreux, même dans le périmètre d'une agglomération telle que Château-Garnier, je doute avoir le temps de dépouiller l'ensemble des observations et renseignements recueillis. D'autres pourront plus tard s'en charger, les compléter et corriger les erreurs ou inexactitudes éventuelles. Pour le moment, je confie à la gazette communale un premier extrait de mes observations, d'autres suivront. Le texte ci-après concerne le toponyme de Chaléroux, appellation d'une ferme et des terres environnantes, lieu que vous connaissez certainement tous.

TOPONYME DE :

CHALÉROUX

COMMUNE DE

CHÂTEAU-GARNIER.

La ferme de **Chaléroux**, dont le nom figure déjà sur les cartes et documents du Haut Moyen-Age, est enjagée entre les anciennes voies de communication traditionnelles Château-Garnier-Gençay et Château-Garnier-Saint-Secandin. Elle a été défrichée au cours des âges par une exploitation progressive et intensive à la fois de son enlèvement de bois et de brandes.

La ferme de Chaléroux est en outre implantée au cœur même d'une zone de brandes très riches en minerai de fer, dont les vestiges subsistent encore en bordure des fossés et des bois d'alentour. D'ailleurs, divers noms de villages et de lieux-dits rappellent que notre région a abrité au Haut Moyen-Age de nombreux ateliers d'extraction ou de traitement du minerai (*La Ferrière, Le Mineret, Les Forges, Les Minières, La Chaufferie...*)

Enfin, nos recherches et différentes photos aériennes ont permis de localiser plusieurs ferriers (lieux d'exploitation du minerai ou forges rudimentaires) dont le plus proche est à environ un demi-kilomètre au sud de la ferme de Chaléroux.

Enfin, nos observations qui précèdent incitent à penser que parmi les hypothèses possibles ou plausibles concernant l'origine du toponyme Chaléroux, il faut retenir en priorité la racine **Caldaria**, qui signifie en latin chaudière, étuve, four-

neau... et ce en raison du travail de chauffe effectué par les hommes de l'époque sur le minerai, en utilisant à cette fin bois, brandes et ajoncs d'alentour.

Cette hypothèse est corroborée par les précisions données par le dictionnaire des noms, établi par Philippe LAGNEAU et Jean ARBULEAU à partir de nombreuses études effectuées par des spécialistes de l'histoire et de la linguistique. Ce dictionnaire signale que l'appellation **Calderon** (nom espagnol) signifie chaudron,, et qu'en Provence et dans le Bordelais le terme **Caldarou** a aussi le sens de chaudron, lequel a donné par extension le nom de **Caldeyroux** (chaudronnier), « Les artisans portant ce patronyme ou sa variante **Calderousse**, ajoute-t-il, ont signé au XIII et XIV ème siècle des œuvres de qualité, notamment à Rome, à Venise et au Louvre ».

C'est également cette connotation que relève le Dictionnaire Etymologique Larousse-Sélection, d'Albert Dauzat, en mentionnant des noms tels que Chaudeyrole (Haute-Loire) qui s'orthographiait **Caldéroles** vers 990; ou Chaudron-en-Mauge (Maine et Loire), transcrit **Caudrom** vers 840 et **Chalderun** vers 1050.

Dès lors, les hypothèses suivant lesquelles Chaléroux pourrait dériver des racines **Caille** ou **Chaille** (endroit caillouteux), ou encore de la fusion d'un nom de lieu et

d'un nom d'homme, en l'occurrence **Carolus** (Charles), qui ferait de Chaléroux le domaine Charles, ne semblent pas devoir être retenues, quelles que puissent être les modifications phonétiques ou orthographiques intervenues pour donner un paronyme de Chaléroux.

L'éminent archiviste M. REDET, dont le dictionnaire topographique de la Vienne fait autorité dans ce domaine relève que le Grand Gautier (recueil d'aveux) mentionne en 1403 le hameau de **Chalérou** (sans x) et en 1409 le même **Chaléroux** (avec un x); quant aux archives de Chapitre de St-Hilaire de Poitiers, elle font état de **Challéroux** (avec deux l) en l'année 1520... M. REDET signale qu'aussi dans son ouvrage l'existence dans la Vienne d'un hameau de **Chaléroux** appartenant à la commune de St Laurent de Jourdes, qu'un scribe (peut-être bien intentionné) a inscrit, lors du denombrement de 1872, sous l'inattendu vocable de « **Chez-Les-Roux** » !

En conclusion, il est hautement probable que le nom de famille Chaléroux (ou ses dérivés) ait été initialement emprunté comme beaucoup d'autres patronymes, à un nom de lieu, puis ait été attribué, en tant que nom de métier ou en tant que sobriquet, à des individus exerçant le métier de chaudronnier ou d'ouvrier du fer.

Jusqu'au XII^{ème} siècle, les gens non pourvus d'un titre nobiliaire était appelé par leur nom de baptême, lequel ne sera complété par un nom de terre, de métier, un trait de caractère, une particularité physique. qu'à partir du XII^{ème} siècle. Mais ces patronymes, devenus héréditaires, ne se stabiliseront qu'avec les premiers registres d'état-civil. François 1^{er} les rendra obligatoires par son ordonnance de VILLERS-

COTTERET en 1539. Les dits registres seront tenus par les curés des paroisses jusqu'à la révolution.

Parallèlement à partir de cette époque, s'est cependant développé le phénomène appelé par les chercheurs « Le voyage des noms », autrement dit la répartition des noms de famille à travers les diverses régions de France, comme inversement ont été attribuées à différents lieux les appellations sans

rapport direct ou logique avec l'endroit ou la région considérés.

D'où la difficulté en de nombreux cas, de déterminer avec précision, l'origine de tel toponyme ou de tel patronyme, a fortiori lorsque des modifications orthographiques ou linguistiques sont venues altérer la racine première du vocable en cause.

A SUIVRE...

Généralités sur les patronymes

Le Haut-Bourg

La place des Halles en 1904



La place des Halles



En 1926



Comité de rédaction :

F. AUDOUX
C. BERNARDIE
C. CHEVAIS
C. DEVERGE
H. LEOBET
C. MARCHAND
I. RIBARDIERE

Publication assistée par ordinateur :

I. AUDOUX
M. ROUET

Impression :

Mairie de Château – Garnier.

